



LE RUSTIROUX

OCTOBRE 2018

Au menu de cette circulaire :

- Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2018 du Chalet des Jeunes du Roux -

*servi avec son rapport moral et financier,
ses progrès numériques (amélioration du site internet avec un formulaire d'inscriptions),
ses projets de travaux, ses divers questionnements autour du fonctionnement
et des investissements de l'association*

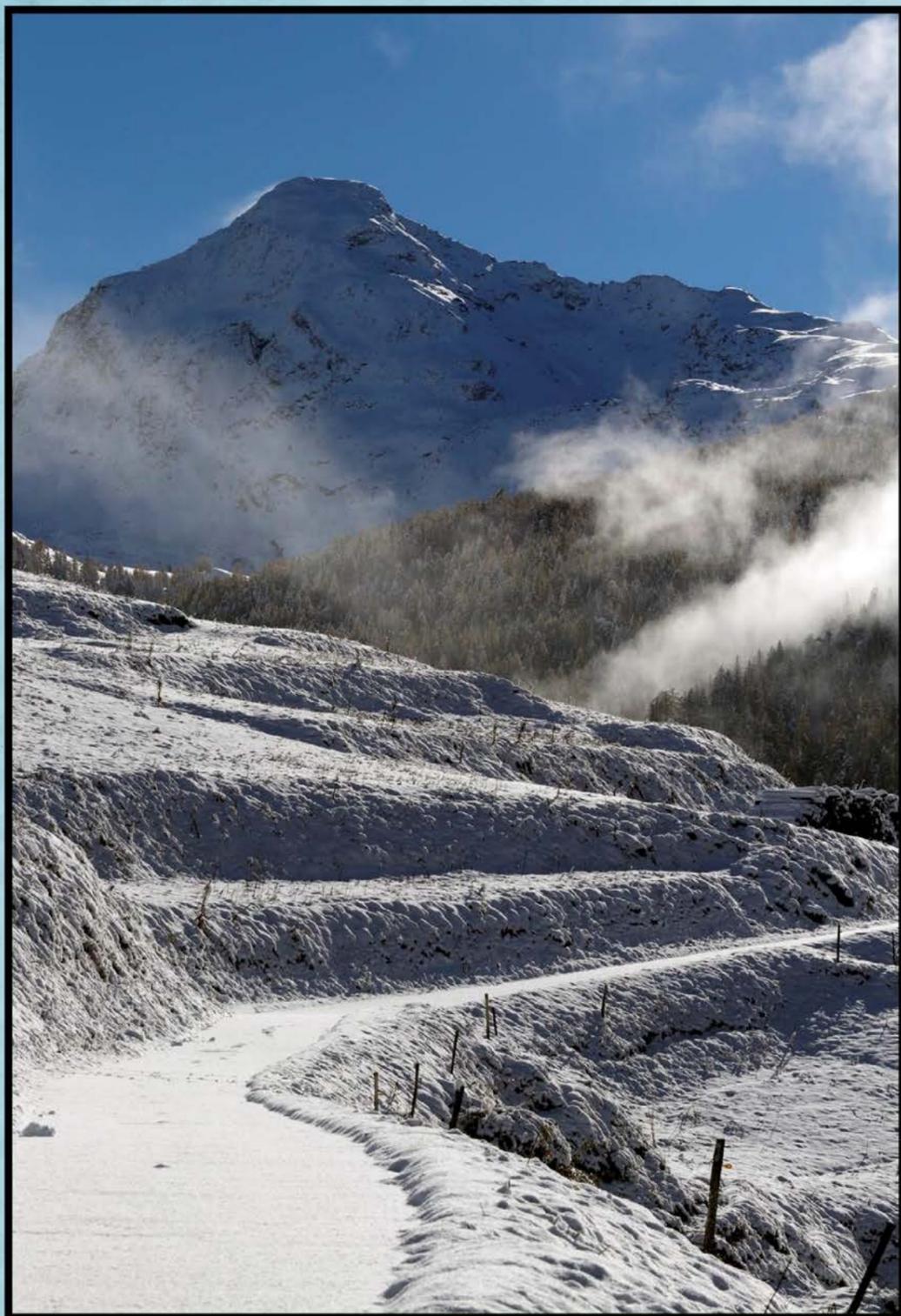
- Contacts pour les inscriptions -

avec l'aimable participation d'Evelyne, André, Aïcha, Elisabeth, Romy, Jean-Paul, Bernard et Paule

- Les résultats des élections -

assaisonnés d'une pointe de suspense pour piquer au mieux votre curiosité

ET en amuse-bouche, des photographies prises à la Toussaint par Philippe Houssin



COMPTE RENDU DE L'AG 2018

L'Assemblée Générale du Chalet des Jeunes du Roux s'est tenue le vendredi 02 novembre 2018.

Etaient présents :

- 26 adhérent.e.s

- une contribution écrite publiée sur la liste « Actif Roux »

Vingt-cinq pouvoirs avaient été confiés au total aux présents.

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Valérie rappelle que **le Chalet a aujourd'hui 45 ans !**

L'association cherche de plus en plus à **s'investir au local, dans la vallée du Queyras.**

Caroline qui vient d'adhérer au Chalet était présente à l'AG. Avec son compagnon **Bob**, ils **reprennent la boulangerie / épicerie d'Abriès** sous la marque Sherpa, pour une réouverture à la mi-décembre.

Ils habitent juste à côté du chalet, et **souhaitent s'investir dans le projet de l'association.**

Le chalet a été **bien rempli en février et mars et peu à Noël.**

Pendant les **stages**, il a été **très fréquenté**, mais on note **quelques périodes creuses en dehors des stages.**

Le **nombre d'adhérents** est en hausse (**300 environ**). Il y a eu **quelques difficultés** à gérer les fichiers adhérents, il est donc difficile d'avoir à ce jour une vision globale.

Vote du rapport moral : le rapport moral est adopté à l'unanimité.



RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

Jean-Paul présente le bilan financier de l'association :

Les **recettes sont relativement stables**. **Peu de dons** cette année, ils seront peut-être à relancer sur l'année à venir. La feuille de comptes a été envoyée sur la liste "actifs Roux" et peut être transmise sur demande.

Dans le détail :

>> On compte **1 600 €** environ pour le poste **sécurité**.

>> Le **budget alimentation a augmenté faiblement**, ceci étant dû entre autre à l'achat de **produits bios, ou locaux**.

>> L'**équipement a été renouvelé à hauteur de 2 233 €** (matériel de cuisine, produits de pharmacie, ampoules LED, rideaux anti-mouches, poubelles...).

>> Il y a eu une **augmentation de consommation de fuel**, sans explication simple.

>> **Ordures ménagères : le prix a doublé** et concerne désormais 2 taxes (comprend l'assainissement, les taxes départementale et locale). On devrait avoir 10% de réduction l'an prochain car on s'est engagé à utiliser les 2 composteurs achetés et posés et été.

>> **Pas de gros travaux** cette année.

Le **résultat de l'année est positif et s'élève à 3 972 €**. Il est à noter que l'association doit encore rembourser un crédit bancaire jusqu'en 2023 (emprunt initial de 50 000 €). **Les finances sont en bonne santé, le bilan est positif, on a la possibilité d'envisager de nombreux travaux.**

Vote du bilan financier : le bilan financier est adopté à l'unanimité.

NOUVEAU SITE d'inscriptions et paiement des séjours, gestion des adhérents, en cours de réalisation par Sergio

Il y a une première maquette en ligne du site élaborée par Sergio, professionnel de l'informatique et adhérent du chalet.

Il est rémunéré pour ce travail et sa maintenance.

La personne qui souhaite s'inscrire devra **créer un compte sur le site**, pour pouvoir accéder à un **formulaire d'inscription** aux séjours, recevra une réponse automatique de réception.

Le responsable des inscriptions aux séjours devra valider la demande.

Un second formulaire sera à remplir au chalet, pour le paiement.

Les avantages de ce système : les informations seront enregistrées dans une base de données, ce qui permettra une meilleure lisibilité de la fréquentation au chalet et une gestion simplifiée.

ACHATS RÉALISÉS OU À PRÉVOIR

Beaucoup de **casserolles en inox** ont été achetées; on peut continuer dans ce sens là.

Il faudrait acheter de **grandes poêles**.

Il faudrait également changer une partie des **matelas**.



FORMATION DES NOUVEAUX ÉCONOMES / FACILITATEURS ET ORGANISATION DES FINS DE SÉJOURS

Une observation est remontée lors de l'AG : il est difficile actuellement de trouver de nouveaux économes ou facilitateurs. Comment faciliter leur intégration et leur compréhension du fonctionnement du chalet, et comment les aider au mieux ?

Propositions :

- ne pas mettre un nouveau en début de période de vacances
- faire des binômes pour les personnes ne souhaitant pas se lancer seules pour leur première fois en tant qu'économe
- savoir à l'avance s'il y a des personnes végétariennes pour bien jauger les quantités des commandes
- mettre à la disposition des économes un document avec une semaine type de menu et les quantités à commander
- mettre au point un document partagé synthétisant les derniers inventaires et permettant d'avoir un meilleur suivi des stocks

Concernant la consommation de viande, la majeure partie des personnes présentes à l'AG souhaitent que l'économe prévoie ses menus avec **deux jours sans commande de viande**.

Il est nécessaire que l'économe se penche sur les tâches dont il a la charge plus de 10 jours à l'avance, en prenant contact avec l'économe le précédant, notamment pour pouvoir commander des produits bios et locaux.

L'ÉCONOMAT : approvisionnement local et/ou bio

Une condition indispensable pour l'approvisionnement, est qu'il doit être livré. Plusieurs grossistes de la liste proposent du bio si on demande 15 jours auparavant.

On envisage de se rapprocher du Cassu, ou du futur magasin « Sherpa » pour des produits d'entretien, le pain bio, des produits locaux, le café...

L'AG remercie tous les économes pour leur travail indispensable qui permettra bientôt d'améliorer l'approvisionnement du chalet en produits bios et locaux.



TRAVAUX À PRÉVOIR 1/2

- Changement des chéneaux : un devis a été demandé

- Travaux handicap

En relation avec la mise aux normes handicap, un budget de 7 000 € avait été alloué. A l'heure actuelle, 2 500 € ont été dépensés pour la modification des rampes, l'achat de panneaux en caoutchouc pour les cannes blanches, l'achat de bandes podotactiles et un panneau de stationnement. Le chalet est dispensé de mise aux normes pour les handicapés moteur. Reste à faire, la rampe intérieure entre premier et second étage, et à poser les nez de marche manquants.

Pascal demande si la commission de sécurité envisage aussi les questions d'hygiène. Apparemment, cela n'est pas le cas, la dernière visite d'hygiène se serait déroulée il y a une trentaine d'années (Yann).

TRAVAUX À PRÉVOIR 2/2

- Salle du second étage

La salle du second étage n'est pas aux normes pour la commission de sécurité. La cloison de séparation avec le grenier n'est pas coupe-feu, le plafond est à vérifier. En conséquence elle ne fait pas partie du chalet (en tant qu'ERP). On envisage donc de la mettre aux normes mais également de l'agrandir en supprimant le couloir et éventuellement de gagner de l'espace vers la grange. Charles et Jean-Claude sont d'accord pour participer à cette réflexion ainsi que Denis qui habite les Hautes-Alpes. L'AG se prononce pour l'instant en faveur d'une étude à faire concernant la mise aux normes de cette salle et l'éventualité d'un agrandissement de quelques mètres carrés. L'AG délègue la responsabilité de ces travaux au Conseil d'Administration dans l'année si cela est réalisable pour un montant inférieur à 6 000€.

- Cuve à graisse

Equipement obligatoire ou amende de 500 € par an. L'association a reçu un courrier de la Communauté de Communes du Queyras, informant de la nécessité de posséder, en lien avec l'optimisation des réseaux d'assainissement, un bac à graisses. Celui-ci doit être vidangé par une entreprise tous les ans ou acheminé par nos propres moyens auprès d'une entreprise spécialisée agréée. Le bac à graisse peut être inclus dans le bâtiment (sous l'évier) ou bien à l'extérieur, bien enterré pour prévenir les conséquences du froid. Son coût se situe entre 300 et 1 200 €. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue avec l'interlocuteur de la Communauté de Communes pour choisir la meilleure option technique à long terme. Bernard est d'accord pour prendre en charge ce dossier.

Infiltrations à l'arrière du chalet (devis choisi, réalisé en novembre 2018) :

La commande a été passée chez Rémi Serror et l'intervention doit être faite dans les jours qui viennent pour 5 000 € TTC.

va être effectué

Le remplacement de la porte d'entrée
Le remplacement de la porte a été voté il y a 3 ou 4 ans. Le devis retenu est celui d'une entreprise locale (originaire de Ceillac) proposant une porte à deux vantaux, double vitrage et encadrement en mélèze lauré pour un montant de 3 000 €.



va être effectué

Peinture intégrale de la cuisine (prix inférieur à 1 000 €)
Pour ce faire, on attend que les travaux pour stopper les infiltrations soient effectués et que les murs soient secs. Le réagencement de la cuisine n'est plus à l'ordre du jour. Il est également demandé que le plafond de la salle de bain soit peint.

TERRASSE : devis, options

Jean-Paul présente le devis proposé par l'entreprise locale Seror.

La terrasse serait au même niveau que celle existante. Elle serait composée de pavés auto-bloquants, les bordures en béton. Il y aurait un petit muret, deux marches et un accès rampe. Montant estimé : 14 000 €.

Jean-Paul a discuté d'autres propositions avec Seror :

- une terrasse en bois avec plots, le prix est quasiment similaire. Cette solution est déconseillée car peu pérenne (dure entre 10 et 15 ans).
- une terrasse en gravier, 5 000 € de différence.

Le but de cet aménagement est de créer un espace plus stable et plat pour mettre des tables et fauteuils, surtout en été, ce qui serait bien plus convivial.

Un débat s'engage à l'issue de cette présentation.

Plusieurs inconvénients sont relevés :

l'imperméabilisation des sols en période de développement durable n'est pas souhaitable / les marches pourraient s'avérer dangereuses, le bord de la terrasse aussi / il faut garder un peu de stationnement, surtout en hiver / on pense aussi aux livreurs, qui ont du mal à s'approcher et à tourner.

D'autres propositions naissent :

un nivellement entre la terrasse existante et la partie herbeuse / un petit muret pour dissuader les voitures de se garer trop près / un aménagement simple de la partie herbeuse, pour un espace sans voitures l'été / niveler et semer de l'herbe / essayer pendant un an de bloquer le passage aux voitures avec des bacs à fleurs.

L'AG décide de statuer sur trois propositions :

- projet A : terrasse pavée comme proposée dans le devis ; pour : 5 voix // abstentions : 9 // contre : 29
- projet B : nivellement pente homogène, recouvrement par agrégat, continuité avec la terrasse existante ; balisage provisoire ; pour : 22 voix // abstentions : 8 // contre : 13
- projet C : aucun changement, balisage provisoire ; pour : 18 voix // abstentions : 5 // contre : 18

Suite au résultat précédent, l'AG décide de procéder à un vote exclusif entre la proposition B et C :

S'abstiennent : 4 /// Vote pour la proposition B : 23 /// Vote pour la proposition C : 16

La proposition B est adoptée par l'AG : un nivellement avec pente homogène, avec recouvrement par agrégat, dans la continuité de la terrasse existante et un balisage provisoire avec des bacs à fleurs. Un nouveau devis est à demander.



AU PROGRAMME DE LA SEMAINE TRAVAUX (été 2019)



- Faire le balisage de la terrasse avec les bacs à fleurs.
- Continuer le rafraîchissement des wc du rez-de-chaussée.
- Repeindre la chambre du rez-de-chaussée.
- Finir les aménagements pour les personnes porteuses d'un handicap.
- Rajouter des marqueurs aux fissures qui s'agrandissent.
- Repenser et refaire les placards de la cuisine.
- Refaire des meubles de rangement.
- Refaire l'électricité de la salle de ping-pong.

La commission travaux est ouverte à d'autres propositions : n'hésitez pas à les communiquer aux encadrants du stage !

PRÊT DES RAQUETTES



Neuf paires de raquettes ont été achetées par Philippe pour le compte du chalet représentant 350 € d'investissement. Discussion sur une participation éventuelle, une inscription au jour le jour pour être sûr que les raquettes ne soient pas oubliées dans les voitures...

Denis et Bernard vont ramener des bâtons, pour qu'il y en ait assez pour les neuf paires de raquettes.

L'AG décide de n'instaurer aucune participation financière pour l'usage des raquettes. Mais une fiche d'inscription des raquettes numérotées sera apposée dans le local à ski lors de l'emprunt. Néanmoins, ce prêt potentiel n'exclut pas d'apporter ses raquettes si on en possède.

EN BREF :

BOITES : l'utilisation du film plastique pour transporter les repas du midi sandwich et autres est fortement concurrencé par l'utilisation des boîtes plastiques réutilisables (une dizaine sur place)

PHOTOS : L'AG a demandé quelques photos aux stagiaires des stages photos de l'été pour décorer les espaces.

FUEL : La consommation a été excessive cette année. La consommation habituelle en hiver est de l'ordre de 50 L par jour (20 L en été).

Propositions : on pourrait envisager un dispositif automatisé de télégestion qui fait des relevés du niveau à distance et/ou fermer l'accès à la trappe de livraison, ou passer en hors gel ou en veille (pour les températures inférieures à 5 °C) lorsque le chalet est inoccupé, ou vidanger l'eau potable et couper le chauffage.

Première étape : Jean-Claude demande aux facilitateurs de lui envoyer par sms un relevé du fuel (tirette) en début et fin de chaque séjour.



INSCRIPTIONS ET MEMBRES ELUS

Auprès de qui s'inscrire cette année ?

Noël : Evelyne Bourjas
06 18 43 76 45
jannyb1604@gmail.com

Du 2 au 9 février : André Boule
06 32 89 62 75
boule.andre@laposte.net

Du 9 au 22 février :
Aïcha M'Lizi 06 51 61 91 94
aicha.mlizi@gmail.com

Du 23 février au 10 mars :
Elisabeth Candy 06 75 40 58 07
elisabeth.candy@free.fr

Printemps : Romy Seasseau
06 75 53 57 37
mimiromy@hotmail.com

Été : Jean-Paul Beillacou
06 28 05 77 83
beillacou@gmail.com

Toussaint : Bernard Cusenier
06 15 53 11 86
bernard.cusenier@gmail.com

Groupes : Paule Barbier
04 91 46 09 67 / 06 15 75 07 53
paolabarbier@gmail.com

TARIFS 2018/2019 :

Carte d'adhérent (obligatoire) : **ADULTE** 13,50 € / **ENFANT** 6,50 €

Prix de journée : **ENFANT** 4 à 12 ans, 11 € / **ENFANT** moins de 4 ans, 6 €

ADULTE toussaint et hiver 21 € / **ADULTE** pâques et été 19 €

3e **ENFANT** de plus de 12 ans, hiver 15 € ; été 12 €

Repas isolé : 8 € // Journée complète sans la nuit : 13 € // Nuit seule : **ADULTE** 13 € ; **ENFANT** 6 à 9 €

Faibles revenus : consulter le Bureau

Accueil des groupes en gestion libre : contacter Paule Barbier

IMPORTANT :

des arrhes sont à verser
à la réservation pour
certains séjours.
*se renseigner
à l'inscription*

Les membres élus Bureau et Conseil d'Administration du Chalet des Jeunes du Roux

Présidente : Valérie Amans
06 67 00 82 04
valerie.amans@laposte.net

Vice-Pte : Christine Roca d'Huytéza
06 70 46 53 50
christineroa@numericable.fr

Trésorier : Jean Paul Beillacou
06 28 05 77 83
beillacou@gmail.com

Trésorière-adjointe chargée des paiements : Martine Lonjon
06 85 81 65 09 ; 14 bd Charles Nédelec 13001 Marseille
martinelonjon@wanadoo.fr

Trésorière-adjointe chargée des encaissements et des groupes : Paule Barbier
06 16 75 07 53 ; 20 traverse du Phare, 13016 Marseille
paolabarbier@gmail.com

Secrétaire : Eléna Borgnon
06 52 67 79 37
elena.borgnon@gmail.com

Secrétaire-adjoint : Philippe Houssin
06 12 97 44 44
philippe@houssin.net

Conseil d'administration : Bureau + 11 Administrateurs

Jean Pierre Lapébie ; 04 91 46 09 67 ; jean.lapebie@gmail.com

Frédéric (Charles) Borgnon : chargé du dossier de la sécurité du chalet
(Apave, extincteurs, chaudière, hors gel, etc.) ;
06 07 13 43 10 ; fred.borgnon@free.fr

Jean-Claude Gaillardon : relation avec les artisans ;
04 67 72 23 32 ; 06 52 64 50 71 ; gailroc@numericable.fr

Christine Salaün-Laporte : travaux d'aménagement du chalet ;
06 33 21 67 87 christinelaporte@laposte.fr

Yann Fradin : chargé de la correspondance avec les organismes ;
06 42 12 49 22 ; yanouche@globenet.org

Romy Seasseau: 06 75 53 57 37 ; mimiromy@hotmail.com

Marie-Noël Ronarc'h : 06 21 11 31 60 ; marie-noel.ronarch@laposte.net

Evelyne Bourjas : 06 68 43 76 45 ; jannyb1604@gmail.com

Odile Lutsen : 06 29 33 63 72; lutsen.odile@neuf.fr

Bernard Cusenier : 06 15 53 11 86 ; bernard.cusenier@gmail.com

Jean-Pierre Ginoux : 06 32 13 14 14 ; aquestaco@gmail.com



et on se quitte
en beauté !